



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 7 septembre 2021 à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 159, avenue de la Rivière, et désigné sous le numéro de lot 4 744 700.

La demande de dérogation mineure vise à régulariser une résidence unifamiliale dont le coefficient d'occupation au sol est de 41,01 %, alors que le règlement exige qu'une résidence unifamiliale sur un lot d'une superficie de 278,6 m² ou moins ait un coefficient d'occupation au sol de 40 % ou moins. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est inscrite à l'article 18.3.3 du Règlement de zonage numéro 12060-2021.

Lors de cette séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Également, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, tous résident(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à transmettre, par écrit, leurs questions et/ou commentaires sur la présente demande de dérogation mineure par le biais de la [consultation écrite](#) prévue à cette fin, laquelle peut être consultée sur le site Internet de la Ville.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 19^e jour d'août 2021.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA